

## Proposition de position du GT migrations – Migrations, pour en finir avec l'Europe forteresse !

---

1 En matière de migrations, écolo j observe un paradoxe fondamental : des choix politiques,  
2 économiques, sociaux, internationaux et environnementaux créent des conditions de vie conduisant  
3 une part croissante des populations locales à fuir leurs régions d'origine pour rejoindre une Europe  
4 devenue forteresse, qui se ferme de plus en plus à la circulation et aux mouvements des personnes.

### 5 LA POLITIQUE ACTUELLE MET EN DANGER ET TUE

6 écolo j ne peut se satisfaire de l'état actuel des politiques de migration et d'asile. La véritable guerre  
7 contre les migrants qui est menée aux frontières et à l'intérieur de l'UE engendre des conséquences  
8 inacceptables. Elle est tout d'abord terriblement meurtrière : au moins 20.000 morts depuis le début  
9 des années 1990. Elle est ensuite en contradiction flagrante avec la dignité humaine : l'enfermement  
10 de personnes innocentes dans les nombreux centres de contrôle ou de détention des étrangers va à  
11 l'encontre des droits les plus fondamentaux. Les violations des droits humains sont aussi fréquentes  
12 lors des opérations administratives, policières et militaires déployées pour les arrestations, la traque,  
13 le maintien dans les camps et les expulsions d'individus jugés « indésirables ». Ces politiques ont un  
14 coût financier ahurissant et sans cesse croissant. En outre, elles entretiennent paradoxalement les  
15 réseaux criminels de passeurs ou de travail clandestin : le rejet des migrants dans l'illégalité alimente  
16 les conditions de précarité qui les rendent vulnérables à diverses formes d'exploitation. Enfin, ces  
17 politiques sont d'une inefficacité flagrante : malgré tous les efforts déployés, aucun des objectifs  
18 qu'elles prétendent poursuivre n'a pu être atteint ni même approché.

19 Nous posons donc un constat clair et évident : les politiques de fermeture des frontières se sont non  
20 seulement montrées incapables d'avoir un réel impact sur la taille des mouvements migratoires, mais  
21 elles ont contribué à rendre les migrations plus dangereuses, injustes, précaires et coûteuses  
22 qu'avant. L'idée d'une fermeture des frontières est extrêmement récente en comparaison avec  
23 l'histoire des migrations. Les êtres humains se sont en effet toujours déplacés afin de s'adapter et de  
24 chercher de meilleures conditions d'existence. À une époque où les défis écologiques, sociaux et  
25 économiques sont de plus en plus globaux, penser que le repli sur soi et la fermeture des frontières  
26 constituent des réponses adéquates relève d'une négation de la réalité.

27 Ce qui est inacceptable, ce n'est pas le fait que certaines personnes désirent migrer. Ce qui est  
28 inacceptable ce sont, d'une part, les inégalités et les injustices qui les empêchent de mener une vie  
29 conforme à la dignité humaine là où elles sont nées et, d'autre part, les conditions dans lesquelles ces  
30 migrations se passent. Il est donc temps de sortir de l'impasse d'une fermeture toujours plus  
31 sécuritaire et absurde des frontières pour se diriger vers l'horizon d'un droit à la migration qui serait  
32 garanti à chacun. Aborder la question de l'immigration passe aussi par la mise en œuvre d'une  
33 politique plus globale visant à redresser les inégalités et injustices subies à travers le monde.

34 Si l'on peut imaginer que ce droit s'établisse de façon progressive et soit assorti de certaines  
35 conditions, il est toutefois impératif de changer de perspective. La migration ne doit plus être  
36 considérée comme suspecte a priori, mais comme un projet légitime qu'il s'agit d'accompagner au  
37 mieux et d'entourer des conditions les plus favorables possibles. À l'avenir, la priorité doit être mise  
38 sur le développement de politiques garantissant à tout être humain une véritable sécurité  
39 d'existence, que ce soit dans son pays d'origine, durant son parcours migratoire ou lors de son

40 installation dans un pays de destination.

#### 41 **UN DIAGNOSTIC ERRONÉ NE FONDE PAS UNE BONNE POLITIQUE**

42 Une bonne politique repose sur une lecture correcte des enjeux auxquels elle entend répondre. En  
43 matière de migration, la confusion et les préjugés mènent à une vision binaire qui conduit à  
44 percevoir les migrants (« eux ») comme une menace pour l'Europe (« nous »). écolo j plaide pour et  
45 développe une lecture qui rend compte de la complexité des phénomènes. Une telle lecture ne peut  
46 que conduire à la remise en question des politiques de fermeture et de sécurisation dont nous  
47 dénonçons l'inefficacité et les dangers.

48 Ainsi, les termes de « réfugié », « demandeur d'asile », « clandestin » ou même d'« immigré » sont  
49 régulièrement utilisés sans distinction, alors qu'ils désignent des réalités bien différentes. L'usage des  
50 termes adéquats, dans les discours publics, constitue une première étape à la déconstruction de  
51 préjugés qui nourrissent une vision tronquée des migrants et servent de terreau aux discours et  
52 mesures politiques émotionnelles, simplistes, voire populistes. De même, le (ou les appels au)  
53 durcissement des politiques européennes et nationales à l'égard des demandeurs d'asile est souvent  
54 justifié en référence à l'augmentation des demandes. Or, leur nombre n'a cessé de diminuer, pour  
55 passer de 672.385 demandes en 1992, à 235.900 en 2010 [1]. Les politiques restrictives visant les  
56 autres formes de migrations sont, quant à elles, souvent défendues en référence à la charge  
57 financière que les migrants font peser sur les états qui les accueillent. Or, bien souvent, ces migrants  
58 disposent de qualifications et les données disponibles à ce jour démontrent que leur apport fiscal est  
59 globalement positif. De plus l'immigration apporte des naissances, ce qui permet de contrebalancer  
60 le vieillissement de la population belge qui n'est pas compensé à l'intérieur du pays.

61 Certes, ce travail sur les perceptions ne constitue pas la solution miracle. Il permet toutefois d'affiner  
62 les lectures des phénomènes migratoires et nourrit de meilleurs diagnostics. Il constitue aussi le  
63 meilleur rempart contre les discours simplistes et populistes qui n'ont jamais fourni l'ombre d'un  
64 début de réponse aux défis migratoires. À cet égard, nous jugeons qu'il est essentiel que les  
65 décideurs usent de la terminologie la plus précise et la plus adéquate lorsqu'ils posent des  
66 diagnostics et apportent des solutions aux enjeux migratoires. Enfin, nous soutenons toutes les  
67 initiatives existantes en vue de sensibiliser et éduquer les citoyens aux réalités de la migration,  
68 particulièrement au travers des médias.

#### 69 **POUR UNE UNION EUROPÉENNE À LA HAUTEUR DE L'ENJEU**

70 La suppression des contrôles aux frontières internes dans l'espace Schengen impose à ses États  
71 membres une gestion concertée des flux migratoires, reposant sur une législation commune. Sans  
72 nier cette nécessité, écolo j craint toutefois que les orientations de la politique communautaire en  
73 matière d'immigration ne se conforment aux dispositifs législatifs étatiques les plus restrictifs et les  
74 moins respectueux des personnes.

75 Car c'est bien la direction d'une politique a minima qu'a prise l'Union, sous-tendue par une vision  
76 criminalisée de la migration et des migrants, comme en témoigne ironiquement l'intégration de cette  
77 matière au domaine de la politique de défense et de sécurité, et, plus concrètement, les dispositions  
78 prises par exemple pour le maintien en détention avant expulsion des étrangers en situation

---

<sup>1</sup> <http://perso.uclouvain.be/frederic.docquier/articles.htm>

79 irrégulière [2] ou pour la restriction du droit au regroupement familial [3].

80 Sur le plan de l'organisation communautaire, écolo j considère l'existence d'un règlement commun  
81 comme nécessaire, notamment en vue d'instaurer une procédure unique de demande d'accès au  
82 territoire de Schengen. Ceci permet notamment d'éviter que des démarches ne soient entreprises  
83 par les requérants simultanément dans plusieurs pays, mais également, grâce à l'uniformisation des  
84 critères et procédures d'évaluation des demandes, de limiter la sélection par les états membres de  
85 certains profils de migrants. Bien sûr, cet idéal-type ne doit être atteint que par un nivellement vers  
86 le haut des mesures nationales déjà existantes. De plus, la construction de cette réglementation  
87 commune reposerait également sur l'harmonisation de l'accès à d'autres droits connexes tels que le  
88 logement, la santé, la scolarisation, l'emploi, etc. au sein de l'Espace Schengen. Sans ce préalable,  
89 une inégalité de fait existerait.

90 En revanche, la situation actuelle qui attribue la responsabilité du traitement des demandes au  
91 premier pays de l'UE que le migrant atteint est inadéquate. Ce dispositif crée en effet un déséquilibre  
92 entre les états, qui se traduit par un engorgement des administrations des pays du pourtour  
93 méditerranéen, avec pour conséquences un traitement trop lent des dossiers et une incapacité à  
94 garantir des conditions d'accueil décentes aux migrants. Preuve d'ailleurs de l'absurdité de ce  
95 dispositif, le refus de certains États de l'Union, appuyé par un rapport de l'agence onusienne en  
96 charge des réfugiés [4], de renvoyer vers la Grèce les demandeurs d'asile y ayant séjourné  
97 préalablement à leur arrivée sur leur territoire. En plus de l'instauration d'une procédure unique et  
98 d'une révision profonde des accords de Dublin II afin de soutenir les pays incapables de faire face aux  
99 demandes d'asile qui leur incombent, écolo j souhaite la reconnaissance et l'ouverture de canaux de  
100 migration distincts de l'asile (migrations économiques, climatiques, culturelles...).

## 101 **DES DROITS POUR LES SANS-DROITS**

102 Aujourd'hui, les migrants sont catégorisés en vue de faciliter un traitement administratif lié à la  
103 catégorie à laquelle ils sont rattachés. L'Homme étant complexe, en ce compris également dans sa  
104 mobilité, les catégories socio-juridico-administratives sont aussi excluantes que discriminantes, se  
105 basant sur l'âge, le sexe, la situation sociale, sanitaire, matrimoniale, l'origine nationale, voire  
106 ethnique de la personne. Le classement en catégories des personnes leur ouvre ou non des droits  
107 spécifiques, mais également des droits fondamentaux (liberté de circuler, logement, travail, santé,  
108 etc.) dont sont exclus les sans-papiers ou les Européens n'ayant pas régularisé leur situation. La  
109 privation de ces droits peut aller jusqu'à (ou va de pair avec) la privation de liberté - en centre fermé,  
110 dans l'attente d'un retour forcé, ou en prison.

111 Concrètement, les difficultés de la migration ne s'arrêtent pas une fois que la personne est arrivée  
112 sur le territoire belge. Loin de là ! À peine arrivée, diverses obligations administratives lui incombent.  
113 Démarches souvent chronophages alors qu'une partie des migrants arrive en Belgique, sans point de  
114 chute, sans logement, sans accès aux soins de santé, sans travail, etc. Ces personnes ne sont pas pour  
115 autant sans droits. Une proposition est donc d'améliorer l'accueil des étrangers en favorisant leur  
116 mobilité, à travers une révision de la politique des visas sur la liberté de circulation des personnes.  
117 Pour écolo j, un premier pas en ce sens serait d'ouvrir le droit de séjour à tout migrant disposant d'un  
118 emploi ou d'une promesse d'embauche.

<sup>2</sup> [http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=fr&reference=2005/0167\(COD\)](http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=fr&reference=2005/0167(COD))

<sup>3</sup> [http://europa.eu/legislation\\_summaries/justice\\_freedom\\_security/free\\_movement\\_of\\_persons\\_asylum\\_immigration/l33118\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/free_movement_of_persons_asylum_immigration/l33118_fr.htm)

<sup>4</sup> <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/search?page=search&docid=4b4c7c329&query=Greece>

- 119 Dans l'immédiat, nous revendiquons au minimum pour tous les exclus des droits fondamentaux, dont  
120 celui à la santé, trop souvent bafoué chez les personnes les plus précaires, dont certains migrants.  
121 Pourtant, des structures locales (CPAS, hôpitaux, maisons médicales, etc.) mettent tout en œuvre  
122 pour offrir un accès aux soins de santé à toute personne, entre autre à travers l'aide médicale  
123 urgente. Pour écolo j, l'amélioration de l'accès aux soins doit passer par la systématisation du droit à  
124 l'aide matérielle durant l'examen de la demande de séjour, l'amélioration de la procédure de  
125 régularisation médicale et le principe de non-détention de personnes malades.